

Résumé de la réunion

Une conférence téléphonique a préalablement eu lieu le 21 novembre 2017 dans le but de planifier la réunion 236 de la CQEK. Le résumé se trouve à l'annexe A.

La 236^e réunion s'est tenue à Québec le 14 décembre 2017.

Étaient présents :

<i>M. Pierre Philie</i>	<i>Mme Lisa Koperqualuk</i>
<i>M. Daniel Berrouard</i>	<i>M. Putulik Papigatuk</i>
<i>M^{me} Marie-Ève Fortin</i>	<i>M. Charlie Arngak</i>

Secrétaire exécutive : *M^{me} Michèle Séguin-Letendre*

PROJETS ET AUTRES AFFAIRES

ÉLÉMENTS DE DISCUSSIONS OU DÉCISIONS

Programme de suivi environnemental de Nunavik Nickel par Canadian Royalties Inc.	<ul style="list-style-type: none">La Commission de la qualité de l'environnement Kativik (ci-après nommée Commission) a convenu d'adresser des questions et commentaires au promoteur afin de poursuivre l'analyse des suivis environnementaux de 2015 et 2016.
Projet de nouveau banc d'emprunt à Kuujjuaq à proximité de la route menant à la marina par la corporation foncière Nayumivik	<ul style="list-style-type: none">La Commission a convenu d'adresser à l'Administration Régionale Kativik, à la Société Makivik ainsi qu'à l'Association des sociétés foncières du Nunavik, ses préoccupations liées à la multiplication des bancs d'emprunts au Nunavik dans un contexte de changements climatiques.
Projet Sivumut, phases II et III de la mine Raglan par Glencore Canada Corporation	<ul style="list-style-type: none">Les membres ont convenu que le suivi proposé répond adéquatement à la condition 9 du certificat d'autorisation du 11 juillet 2017.La Commission a émis ses commentaires en regard au plan de travail proposé par le promoteur en vue d'une demande de modification de la période de fermeture à la navigation dans la Baie Déception.À la demande du promoteur, les membres sont disposés à rencontrer ce dernier lors de la prochaine réunion de la Commission.
Demande de financement de l'année financière 2018-2019 de la CQEK	<ul style="list-style-type: none">Les membres ont discuté des prévisions budgétaires 2018-2019 qui lui ont été présentées. Il a été convenu, après ajustements, de faire parvenir la demande de financement de l'année financière 2018-2019 de la CQEK à l'Administrateur.
Compte bancaire de la CQEK à la Banque CIBC	<ul style="list-style-type: none">Il a été résolu que Monsieur Pierre Philie soit nommé à titre de coresponsable du compte bancaire de la CQEK à titre de responsable du compte, conjointement avec la secrétaire exécutive.

Demande d’affichage du logo de la CQEK sur le site Internet de collaborateur	<ul style="list-style-type: none"> • La Commission a convenu de ne pas autoriser la demande d’affichage de son logo sur le site Internet d’une agence de traduction avec laquelle elle fait affaire.
Éventuel déménagement du secrétariat de la CQEK à Kangiqsujuaq	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres ont discuté de la possibilité de déménager le secrétariat de la Commission à Kangiqsujuaq et ont convenu d’évaluer les possibilités de logements.

1. Adoption de l’ordre de jour

Le point 8, intitulé *Correspondance de la Commission avec l’Administrateur - Définition du rôle de la Commission et du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques* est reportée à une réunion ultérieure.

Deux points sont ajoutés à l’ordre du jour:

- Programme postsecondaire Nunavik Sivunitsavut
- Possible déménagement de la CQEK à Kangiqsujuaq

L’ordre du jour est adopté et se trouve à l’annexe B.

2. Suivi de la correspondance

Le suivi de la correspondance est présenté à l’annexe C.

3. Adoption du compte rendu 235

Le compte rendu 235 est approuvé.

AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

4. Programme de suivi environnemental de Nunavik Nickel par Canadian Royalties inc.

4.1. Rapports de suivi environnemental 2015 et 2016 – Communication avec les communautés touchées par le projet

Les 6 octobre 2016 et 20 juin 2017, la Commission a reçu du Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), les rapports de suivi environnemental 2015 et 2016 du projet Nunavik Nickel de Canadian Royalties.

Lors de la précédente réunion de la CQEK, le 5 octobre 2017, les membres ont discuté des enjeux et préoccupations soulevés après lecture des informations fournies par le

promoteur. Une ébauche de lettre destinée à l'Administrateur a ainsi été rédigée et fut soumise aux membres de la Commission pour approbation. Après discussion, les membres s'entendent pour approuver la lettre et autoriser son envoi.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur.

5. Projet de nouveau banc d'emprunt à Kuujuaq à proximité de la route menant à la marina par la corporation foncière Nayumivik

5.1. Moyens à disposition de la CQEK afin de faire valoir ses préoccupations liées à la multiplication des bancs d'emprunts au Nunavik

Lors des réunions précédentes, les membres se sont montrés préoccupés et ont discuté des enjeux environnementaux liés à la multiplication des bancs d'emprunts et du choix des méthodes et matériaux de construction des maisons dans un contexte de changements climatiques. Lors de la présente réunion, les membres discutent des moyens à disposition de la Commission afin de faire valoir ses préoccupations liées à cet enjeu. Il est convenu qu'une lettre sera envoyée à l'Administration Régionale Kativik, à la Société Makivik ainsi qu'à l'Association des sociétés foncières du Nunavik afin de solliciter une rencontre avec la Commission afin que la question de l'exploitation des bancs d'emprunt soit soulevée à l'échelle du Nunavik et qu'un portrait global soit effectué dans l'optique de proposer et évaluer des solutions alternatives.

Action : Envoyer une lettre à l'Administration Régionale Kativik, à la Société Makivik ainsi qu'à l'Association des sociétés foncières du Nunavik.

NOUVEAUX DOSSIERS

6. Projet Sivumut, phase II et II de la mine Raglan par Glencore Canada Corporation

6.1. Réponse à la condition 9

Le 24 octobre 2017, la Commission a reçu du MDDELCC, une copie de la stratégie de communication envisagée par Glencore Canada Corporation afin de partager les résultats des recherches entreprises sur le concept de recouvrement du parc à résidus et d'assurer leur rayonnement dans le cadre du projet Sivumut de la mine Raglan.

Les membres ont pris connaissance des informations transmises et sont d'avis que le suivi proposé répond adéquatement à la condition 9 du certificat d'autorisation du 11 juillet 2017. La Commission est ainsi prête à recevoir, de la part du promoteur, une mise à jour du plan de restauration 2017 de la mine Raglan.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur.

6.2. Modification de la période de fermeture à la navigation dans la Baie Déception

Le 11 décembre 2017, la Commission a reçu du MDDELCC, un plan de travail de Mine Raglan visant à identifier les données nécessaires afin de documenter les impacts d'un changement de la période d'interdiction à la navigation dans la Baie Déception.

Les membres comprennent que Glencore Canada Corporation souhaite présenter une demande de modification du certificat d'autorisation du projet minier Raglan visant la période d'interdiction de navigation maritime dans le secteur de la Baie Déception du 15 mars au 15 mai plutôt que du 15 mars au 1^{er} juin, tel que stipulé au certificat d'autorisation pour ce projet émis en 1995 et repris dans sa continuité dans le projet Sivumut autorisé en juillet 2017.

La lecture des renseignements fournis soulève quelques questionnements et commentaires qui seront adressés à l'Administrateur. Dans un premier temps, les membres suggèrent que la description de la navigation et des opérations fournie par le promoteur soit davantage détaillée au sein du plan de travail proposé et fasse état notamment du nombre de bateaux, de l'entretien des ponts de glace et de la coordination entre la Mine Raglan et Nunavik Nickel.

Les membres sont également d'avis que les impacts cumulatifs des passages des bateaux de la Mine Raglan et de Nunavik Nickel ne peuvent être analysés distinctement et suggèrent que le promoteur contacte Nunavik Nickel afin d'obtenir les résultats de l'étude réalisée en 2012 pour la construction du quai ainsi que les résultats de leurs suivis sur les mammifères marins dans la Baie Déception.

Finalement, la Commission souhaite que le promoteur s'assure d'intégrer les changements climatiques à plus long terme au sein de l'évaluation des impacts du changement de la période d'interdiction à la navigation afin de mieux saisir les impacts de ce changement proposé sur l'environnement dans un contexte de changements climatiques.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur.

6.3. Demande de rencontre avec la Commission en janvier ou février 2018

Le 11 décembre dernier, la CQEK a été avisée que des représentants de Glencore Canada Corporation demandent à rencontrer la Commission selon l'agenda de rencontres. Les membres sont disposés à rencontrer le promoteur et conviennent que ceci pourra avoir lieu lors de la prochaine réunion de la CQEK. Il est convenu que la Commission informera l'Administrateur qu'elle communiquera directement avec le promoteur afin de coordonner le tout.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur et coordonner la rencontre avec le promoteur.

7. **Demande de financement de l'année financière 2018-2019 de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK)**

7.1. Prévision budgétaire 2018-2019

Les prévisions budgétaires 2018-2019 de la Commission ont été présentées aux membres en vue de procéder à la demande de financement de l'année financière en question auprès de l'Administrateur. Ceci tient compte des composantes suivantes : administration et fonctionnement de la CQEK, frais reliés aux réunions de la CQEK, budget alloué aux relations publiques et communications externes de la Commission ainsi que du fonds de roulement prévu.

Après analyse du document et discussions, les membres confirment la volonté de la Commission d'effectuer une tournée des quatorze communautés du Nunavik sur une période de trois ans, à raison de 4 à 5 communautés par année. Il est également suggéré que davantage de réunions de la CQEK aient lieu au Nunavik, notamment à Puvirnituq, afin de renforcer les liens entre la Commission et les communautés. Les membres conviennent que la tournée des communautés du Nunavik et les réunions de la CQEK pourront s'arrimer lorsque possible.

Certains membres présentent leur volonté d'un possible déménagement du Secrétariat de la Commission dans le village Nordique de Kangiqsujuaq dans le but d'entretenir un contact davantage direct entre les membres inuits et le Secrétariat. Ce sujet est davantage discuté en section 10.3 de la présente réunion.

Ceci dit, il est convenu que des ajustements tenant compte des points mentionnés ci-haut soient apportés aux prévisions budgétaires 2018-2019 de la CQEK et que la demande de financement soit par la suite envoyée à l'Administrateur.

Action : Apporter les ajustements nécessaires aux prévisions budgétaires et envoyer une lettre à l'Administrateur

8. **Correspondance de la Commission avec l'Administrateur**

8.1. Définition du rôle de la Commission et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques

Il a été convenu en début de réunion que ce point soit reporté à une réunion ultérieure.

9. Compte bancaire de la CQEK

9.1. Nomination de M. Pierre Philie à titre de responsable du compte, conjointement avec la secrétaire exécutive

Il a été résolu que Monsieur Pierre Philie soit nommé à titre de coresponsable du compte bancaire de la CQEK, conjointement avec la secrétaire exécutive. La résolution est présentée à l'annexe D.

Action : Faire les démarches auprès de la Banque CIBC.

9.2. Points aéroplan de la CQEK

Lors de l'ouverture du compte bancaire 10-10514 de la CQEK à la Banque CIBC, cette dernière a commis une erreur lors de l'inscription au programme aéroplan. Contrairement aux indications données, les 20 000 points offerts en promotion lors de l'ouverture du compte ont été versés sur le compte aéroplan personnel de la secrétaire exécutive. Après vérification, il coûterait 400\$ à la Commission afin de procéder au transfert de ces points, somme que la CIBC refuse de couvrir.

Il est décidé que la secrétaire exécutive conservera les points aéroplan sur son compte personnel, procédera à l'achat d'un billet d'avion dans le cadre de ses fonctions moyennant un montant de 15 000 points aéroplan avec un partenaire du programme et conservera la balance de 5000 points.

10. Varia

10.1. Demande d'affichage du logo de la CQEK sur le site Internet de collaborateurs

Une demande avait été adressée à la CQEK afin que le logo de la Commission soit affiché sur le site Internet d'une agence de traduction avec laquelle cette dernière fait affaire. Après discussion, les membres conviennent de ne pas permettre l'utilisation de son logo dans ce contexte.

10.2. Programme Nunavik Sivunitsavut

Tel que discuté à la réunion précédente, Mme Lisa Koperqualuk informe les membres de la Commission qu'elle a eu l'occasion de rencontrer les élèves du programme Nunavik Sivunitsatut au collègue John Abbott afin de leur présenter la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, son mode de fonctionnement et ses champs d'action.

10.3. Possible déménagement de la CQEK à Kangiqsujuaq

Les membres discutent de la possibilité de déménager le secrétariat de la Commission dans le village nordique de Kangiqsujuaq dans le but d'établir un contact davantage facilitant avec les membres inuits. Des démarches seront entreprises conjointement par le Président et la secrétaire exécutive afin d'évaluer la disponibilité de logement et espace de bureau pour location à Kangiqsujuaq. Une estimation du coût d'un tel déménagement sera ajoutée au sein de la demande de financement de l'année financière 2018-2019 de la CQEK.

Action : Effectuer des démarches pour évaluer les possibilités de location d'un logement et espace bureau à Kangiqsujuaq

11. Prochaines réunions

11.1. Planification des deux prochaines réunions

La prochaine réunion de la CQEK se tiendra à Kuujjuarapik le 8 février 2018. À la demande de Glencore Canada corporation, ces derniers seront invités à rencontrer les membres de la Commission lors de cette réunion.

La réunion suivante est planifiée de manière tentative le 10 avril 2018.

Annexe A

Compte rendu

Conférence téléphonique, 21 novembre 2017, 14h

Étaient présents :

<i>M. Pierre Philie</i>	<i>Mme Lisa Koperqualuk</i>
<i>M. Daniel Berrouard</i>	<i>M. Putulik Papigatuk</i>
<i>M^{me} Marie-Ève Fortin</i>	<i>M. Charlie Arngak</i>
<i>M^{me} Thérèse Spiegle</i>	

Secrétaire exécutive : *M^{me} Michèle Séguin-Letendre*

Une conférence téléphonique a préalablement eu lieu le 21 novembre 2017 dans le but de planifier la réunion 236 de la CQEK. Après discussion, les membres ont convenu de tenir la prochaine réunion de la Commission à Québec (le 14 décembre 2017) lors de la conférence Arctic Change 2017. Les frais d'inscriptions à la conférence seront défrayés par la CQEK pour l'ensemble de ses membres, son président ainsi que sa secrétaire exécutive.

Les membres discutent également de la demande effectuée par Glencore Canada Corporation auprès du secrétariat de la Commission demandant à rencontrer cette dernière dans le but de présenter une mise à jour du projet Sivumut, ainsi qu'une demande à venir concernant une modification de la période de fermeture à la navigation dans la Baie Déception. Les membres s'entendent pour rencontrer le promoteur lors de sa 236^e réunion à Québec si ce dernier s'avère disponible. La secrétaire exécutive de la Commission communiquera avec le promoteur afin de coordonner le tout.

Annexe B

236^e réunion

14 décembre 2017, 9h à midi

Salle 204B, Centre des congrès, 1000 boulevard René-Lévesque Est, Québec, QC, G1R 5T8

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre de jour
2. Suivi de la correspondance
3. Adoption du compte rendu 235

AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

4. Programme de suivi environnemental de Nunavik Nickel par Canadian Royalties inc.
 - 4.1 Rapports de suivi environnemental 2015 et 2016 – Communication avec les communautés touchées par le projet
Tâche : Pour décision
5. Projet de nouveau banc d'emprunt à Kuujjuaq à proximité de la route menant à la marina par la corporation foncière Nayumivik
- 5.1. Moyens à disposition de la CQEK afin de faire valoir ses préoccupations liées à la multiplication des bancs d'emprunts au Nunavik
Tâche : Pour discussion

NOUVEAUX DOSSIERS

6. Projet Sivumut, phase II et II de la mine Raglan par Glencore Canada Corporation
 - 6.1. Réponse à la condition 9
Tâche : Pour décision
 - 6.2. Modification de la période de fermeture à la navigation dans la Baie Déception
Tâche : Pour décision

6.3. Demande de rencontre avec la Commission en janvier ou février 2018

Tâche : Pour décision

7. Demande de financement de l'année financière 2018-2019 de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK)

7.1. Prévision budgétaire 2018-2019

Tâche : Pour décision

8. Correspondance de la Commission avec l'Administrateur

8.1. Définition du rôle de la Commission et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques

Tâche : Pour discussion

Reporté

9. Compte bancaire de la CQEK

9.1. Nomination de M. Pierre Philie à titre de responsable du compte, conjointement avec la secrétaire exécutive

Tâche : Pour résolution

9.2. Points aéroplan de la CQEK

Tâche : Pour décision

10. Varia

10.1. Demande d'affichage du logo de la CQEK sur site Internet de collaborateurs

10.2. Programme Nunavik Sivunitsavut

10.3. Possible déménagement de la CQEK à Kangiqsujuaq

11. Prochaines réunions

11.1. Planification des deux prochaines réunions

11.2. Demande de Glencore Canada Corporation pour une rencontre avec la CQEK

DOSSIERS EN COURS D'ANALYSE

1. Projet d'exploitation du gisement Puimajuq / Projet minier Nunavik Nickel par Canadian Royalties

1.1 Mise à jour du projet : Modification du certificat d'autorisation

Tâche : Pour information

2. Projet d'aménagement hydroélectrique Innavik par Pituvik Landholding Corporation

2.1 Correspondance entre Hydro-Québec et Pituvik Landholding Corporation

Tâche : Pour information

3. Programme de suivi environnemental de Nunavik Nickel par Canadian Royalties inc.
3.1 Rapport de suivi environnemental 2015 et 2016
 4. Projet Sivumut, phase II et II de la mine Raglan par Glencore Canada Corporation
4.1 Réponse à la condition 9
Tâche : Pour information
-

DOSSIERS EN COURS D'ANALYSE

5. Projet d'exploitation du gisement Puimajuq / Projet minier Nunavik Nickel par Canadian Royalties
5.1 Mise à jour du projet : Modification du certificat d'autorisation
Tâche : Pour information
6. Projet d'aménagement hydroélectrique Innavik par Pituvik Landholding Corporation
6.1 Correspondance entre Hydro-Québec et Pituvik Landholding Corporation
Tâche : Pour information
7. Programme de suivi environnemental de Nunavik Nickel par Canadian Royalties inc.
7.1 Rapport de suivi environnemental 2015 et 2016
8. Projet Sivumut, phase II et II de la mine Raglan par Glencore Canada Corporation
8.1 Réponse à la condition 9
Tâche : Pour information

Annexe C

Suivi de la correspondance du 2 octobre au 7 décembre 2017

PROJET	DE/À	DOCUMENT	DATE	COMMENTAIRES	ACTION
Processus d'évaluation des impacts environnementaux	du CCEK à CQEK	Guide de référence sur les processus d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux s'appliquant au Nunavik	Reçu le 17 octobre 2017	Se trouve ici : http://keac-ccek.ca/fr/guide-de-reference-sur-les-processus-devaluation-des-impacts-environnementaux-et-sociaux-sappliquant-au-nunavik/	<i>Pour information</i>
Projet de gravière Ippialuk I par la corporation foncière de Natumivik de Kuujjuaq (3215-03-010)	du MDDELCC à la CQEK	Complément d'information aux renseignements préliminaires	Reçu le 20 octobre 2017	--	<i>Décision sur assujettissement du projet à la procédure</i>
	de la CQEK au MDDELCC	Attestation de non-assujettissement	Émis le 23 octobre 2017	Tel que décidé à la réunion 235 le 5 octobre 2017 Accusé de réception reçu le 2017-10-24	--
	du MDDELCC au promoteur		Reçu le 6 décembre 2017	--	--
Projet de nouveau banc d'emprunt à Kuujjuaq à proximité de la route menant à la marina par la corporation foncière Natumivik (3215-03-011)	du MDDELCC à la CQEK	Complément d'information aux renseignements préliminaires	Reçu le 20 octobre 2017	--	<i>Décision sur assujettissement du projet à la procédure</i>
	de la CQEK au MDDELCC	Attestation de non-assujettissement	Émis le 23 octobre 2017	Tel que décidé à la réunion 235 le 5 octobre 2017 Accusé de réception reçu le 2017-10-24	--
	du MDDELCC au promoteur		Reçu le 6 décembre 2017	--	--

PROJET	DE/À	DOCUMENT	DATE	COMMENTAIRES	ACTION
Projet d'aménagement hydroélectrique Innavik par Pituvik Landholding Corporation (3215-10-005)	du MDDELCC à la CQEK	Complément d'information	Reçu le 20 octobre 2017	--	<i>Pour décision à savoir si l'analyse du dossier peut être poursuivie</i>
	de la CQEK au MDDELCC	Décision : reprise de l'analyse du dossier	Émis le 6 novembre 2017	Tel que décidé à la réunion 235 le 5 octobre 2017 Accusé de réception reçu le 2017-11-07	--
Projet de phase II et III de la mine Raglan par Glencore Canada Corporation (3215-14-019)	du MDDELCC à la CQEK	Suivi de la condition 9 de la modification du certificat d'autorisation du 11 juillet 2017	Reçu le 24 octobre 2017	--	<i>Pour information / commentaires</i>
	du MDDELCC à la CQEK	Plan de travail sur l'analyse des impacts d'une modification de la période de fermeture à la navigation dans la baie Déception Demande de rencontre avec la CQEK en janvier ou février 2018	Reçu le 11 décembre 2017	Ce document est déposé en vue du dépôt, en 2018, d'une demande de modification au certificat d'autorisation	Reçu le 11 décembre 2017
Rapport de suivi environnemental 2015 et 2016 par Glencore Canada Corporation – Mine Raglan (3215-14-003)	de la CQEK au MDDELCC	Demande d'informations complémentaires	Émis le 30 octobre 2017	Tel que décidé à la réunion 235 le 5 octobre 2017 Accusé de réception reçu le 2017-11-07	--

Annexe D

RÉSOLUTION 20171214-01

Résolution ayant pour effet d'autoriser la nomination de Monsieur Pierre Philie, Président de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), à titre de coresponsable des comptes bancaire de la CQEK à la Banque CIBC

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Philie est nommé président de la CQEK depuis le 17 septembre 2017, en remplacement de Monsieur Peter Jacobs;

ATTENDU QUE Madame Michèle Séguin-Letendre est nommée secrétaire exécutive de la CQEK depuis le 3 avril 2017 et agit actuellement à titre de responsable des comptes bancaires de la CQEK à la Banque CIBC;

ATTENDU QUE la CQEK souhaite autoriser la nomination de Monsieur Pierre Philie en tant que coresponsable des comptes bancaires de la CQEK à la Banque CIBC, conjointement avec la secrétaire exécutive en poste.

ATTENDU QUE la CQEK souhaite que l'unique signataire des comptes bancaires de la CQEK demeure la secrétaire exécutive en poste.

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisa Koperqualuk, membre de la CQEK,
SECONDÉ par Monsieur Putulik Papigatuk, également membre de la CQEK,
ET RÉSOLU que Monsieur Pierre Philie soit nommé coresponsable des comptes bancaires de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik à la Banque CIBC, conjointement avec la secrétaire exécutive, Michèle Séguin-Letendre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES MEMBRES le 14 décembre 2017.

M. Pierre Philie
Président de la CQEK